

Le lundi 20 janvier 2025

Le Maire d'AMBARES et LAGRAVE

SEVERINI PATRIMOINE  
Madame LAMBERT Amandine  
Les Diamants n° 4  
61 Rue Jean Briaud  
33700 MERIGNAC

**Direction des services techniques et de l'aménagement urbain**

**Objet :** Demande de non retrait Permis d'Aménager n° 033003 22Z0001 T01 - 22Z0001 M02  
22Z0001 M02

**Madame,**

Pour faire suite à votre demande par courriel en date du 20 janvier 2025, concernant le permis d'aménager n°033 003 22Z0001 T01, 22Z0001 M02, 22Z0001 M03, je vous informe qu'à ce jour, aucune procédure de retrait n'a été initiée à l'encontre de l'autorisation visée par la demande conformément à l'article R. 424-15 du code de l'Urbanisme.

Par ailleurs le Permis d'aménager 22Z0001 ainsi que ses modificatifs n'ont fait l'objet dans les délais et formes prévus par les articles L 600-3 et R 600-1 du Code de l'Urbanisme, d'une notification de recours contentieux et que Monsieur Le Représentant de l'État dans le Département, n'a fait aucune observation, ni notifié un déferé devant le Juge Administratif.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, **Madame**, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Nordine GUÉNDEZ

